



Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 Avril 2026
Sous la présidence de Monsieur Dominique SENDELIN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00

Présents :

Adjoints : Gilles LITZLER – Claudine BISEL – Charles GUGENBERGER –
Ginette HELL

Conseillers Municipaux :

Sylviane HELL – Bernard MUNCK – Vincent MECKER – Daniela
FUENFSCHILLING – Mylène GENIN – Cindy LITZLER – Dominique
MULLER – Nicolas PRAT – Ghislaine DAUBIER – Stéphane MECKER –
Laure ANGLY – Florent SCHMITT

Absents excusés : Tania SCHMITT procuration à Cindy LITZLER
Manuel GROSGUTH procuration à Dominique MULLER

Absent non-excuse : Néant

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2026
2. Demandes de subvention – Associations
3. Commission appel d'offres
4. Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025
5. Taux d'imposition des taxes directes locales 2026
6. Approbation du Budget Primitif 2026
7. Divers

- Cérémonie 08 Mai
- Journée citoyenne
- Suivi délégation au Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de nommer Madame Nadine SCHNECKENBURGER au poste de secrétaire de séance.

POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 07 Avril 2026

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Florent SCHMITT relève que le prix du M3 n'a pas été indiqué, cela correspond à 21.- € pour 236 M3. Monsieur le Maire informe qu'une demande d'intervention de l'ONF sera sollicitée au cours d'un prochain conseil municipal.

Madame Cindy LITZLER demande que le projet du procès-verbal soit relu par une personne non impliquée dans sa rédaction

Les éléments à intégrer au procès-verbal du 07 avril 2026 demandés par Monsieur Nicolas PRAT, étant arrivé après le délai de 7 jours pour l'affichage du procès-verbal, Monsieur le Maire propose de les intégrer comme suit

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2026

Dans le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2026, il a été précisé ce qui suit au **POINT 7 – Fixation des indemnités de fonction** :

« Monsieur Nicolas PRAT intervient pour dire qu'une renonciation à une hausse de l'indemnité ne constitue pas une baisse de cette dernière. »

Bien que cela soit correct, c'est incomplet puisqu'il a été dit :

« Je procède à la lecture du programme de la liste « Avec vous pour Illtal » : Exemplarité en réduisant le montant des indemnités versées aux élus.

A mon sens, une renonciation à une augmentation ne constitue pas, pour moi mais certainement aussi pour l'extrême majorité des électeurs à qui cela a été promis pour obtenir leur vote, une réduction du montant des indemnités versées aux élus. En outre, supprimer un poste d'adjoint pour en avoir 4 au lieu de 5, même si cela constitue une réduction globale de l'indemnité des élus, ne semble pas correspondre au programme qui parle d'une baisse de l'indemnité des élus. »

La même observation est reprise concernant les indemnités des adjoints.

Réunion du Conseil Municipal du 07 Avril 2026

Point 1 :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de ILLTAL, Haut-Rhin.

Point 2 et 3 :

Monsieur Nicolas PRAT fait la remarque que la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 article 1 a modifié l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales. On ne peut pas retenir le barème d'une loi abrogée. Il faudrait dire que Monsieur le Maire perçoit une indemnité de fonction de 51,6% de l'indice brut 1027 du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Nicolas PRAT fait la même observation pour les indemnités d'adjoints.

II – Inobservation partielle de l'article L.2121-7 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Le chapitre III du Titre II de la Partie législative (Articles L1111-1 à L7431-3) DEUXIÈME PARTIE : LA COMMUNE (Articles L2111-1 à L2581-1) LIVRE Ier : ORGANISATION DE LA COMMUNE (Articles L2111-1 à L2144-3) n'a pas été remis.

III – Monsieur Nicolas PRAT rend attentif sur les modalités d'envoi des documents de convocation et leur transmission intégrale à l'ensemble des membres du conseil municipal afin que les séances du conseil municipal puissent se dérouler sans possibilité de contestation ultérieure sur les décisions qui y sont prises.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	:	18 voix dont 2 procurations
Abstentions	:	1 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le procès-verbal du 07 Avril 2026.

POINT 2 – Demandes de subvention - Association

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal des demandes de subvention de l'Association « Les Amis de LUPPACH Territoires Solidaires » de BOUXWILLER et Delta Revie Haut-Rhin de MULHOUSE reçues en Mairie au titre de l'année 2026. En 2025, une subvention de 100 € avait été attribuée à chacun des demandeurs.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	19 voix dont 2 procurations
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **DE VERSER** la somme de 100.- € à l'Association – « Les Amis de LUPPACH Territoires Solidaires » de BOUXWILLER et Delta Revie Haut-Rhin de MULHOUSE

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026.

POINT 3 – Commission appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, à savoir 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur le Maire informe que « le droit local écarte expressément l'application de l'article L. 2121-22 du CGCT relatif aux commissions municipales, qui impose, d'une part, que chaque commission élise un vice-président pouvant la convoquer et le présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et, d'autre part – pour les Communes de plus de 1000 habitants – que la composition des commissions y compris les commissions d'appels d'offres et les bureaux d'adjudication, respecte la représentation proportionnelle afin d'assurer l'expression pluraliste des conseillers municipaux. Il n'y a donc pas d'obligation, en droit local, de représentation proportionnelle des tendances politiques des conseils municipaux au sein des commissions municipales »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que seule une liste a été déposée à la Mairie. Il pose la question si d'autres membres du conseil seraient intéressés de participer à cette commission. Messieurs Nicolas PRAT, Stéphane MECKER et Florent SCHMITT expriment leur intérêt.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de reporter la désignation des membres de cette commission.

POINT 4 – Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 1612-31 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2021 autorisant la mise en place du compte financier unique au sien de la commune ;

Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 a été envoyé avec la convocation. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal :

Donne acte de la présentation faite du CFU 2025, qui est résumée par les tableaux ci-joints.

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats emis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	302 236,00	279 706,33	0,00	279 706,33	92,55	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	431 300,00	404 187,81	0,00	404 187,81	93,71	0,00
014	Atténuations de produits	87 857,00	87 850,00	0,00	87 850,00	99,99	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	221 500,00	191 501,61	0,00	191 501,61	86,46	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 042 893,00	963 245,75	0,00	963 245,75	92,36	0,00
66	Charges financières	27 000,00	17 734,18	0,00	17 734,18	65,68	0,00
67	Charges spécifiques	3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	100,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semibudgétaires)	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 074 693,00	984 879,93	0,00	984 879,93	91,64	0,00
023	Virement à la section d'investissement	286 469,58					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 455,00	2 436,00	0,00	2 436,00	44,66	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		291 924,58	2 436,00	0,00	2 436,00	0,83	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 366 617,58	987 315,93	0,00	987 315,93	72,25	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 366 617,58	987 315,93	0,00	987 315,93		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	2 100,00	13 483,86	0,00	13 483,86	642,09	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 818,00	54 835,23	0,00	54 835,23	114,67	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	25 224,00	57 884,40	0,00	57 884,40	229,48	0,00
731	Fiscalité locale	677 000,00	625 081,00	0,00	625 081,00	92,33	0,00
74	Dotations et participations	270 992,00	287 793,94	0,00	287 793,94	106,20	0,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	66 764,15	0,00	66 764,15	102,71	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 088 134,00	1 105 842,58	0,00	1 105 842,58	101,63	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	1 379,20	0,00	1 379,20	275,84	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 088 634,00	1 107 221,78	0,00	1 107 221,78	101,71	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 088 634,00	1 107 221,78	0,00	1 107 221,78	101,71	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		277 983,58					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 366 617,58	1 107 221,78	0,00	1 107 221,78		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	28 409,58	9 548,49	33,61	18 861,09	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (2)		644 217,00	210 487,14	32,67	121 587,80	
Total des dépenses d'équipement		672 626,58	220 035,63	32,71	140 448,89	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	157 700,00	148 335,10	94,06	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		157 700,00	148 335,10	94,06	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		830 326,58	368 370,73	44,36	140 448,89	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		830 326,58	368 370,73	44,36	140 448,89	
001 Solde d'exécution négatif reporté		153 753,58				
Total des dépenses de la section d'investissement		984 080,16	368 370,73		140 448,89	

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	181 160,00	74 125,08	40,92	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	140 700,00	100,50	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	370 995,58	376 046,15	101,36	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		692 155,58	590 871,23	85,37	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	286 469,58			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	5 455,00	2 436,00	44,66	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		291 924,58	2 436,00	0,83	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		984 080,16	593 307,23	60,29	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		984 080,16	593 307,23		0,00

DEPENSES – RECETTES INVESTISSEMENTS
PAR OPERATIONS

DEPENSES - OPERATIONS

2152	OPNI	INSTALLATION VOIRIE	3120.00
2158	OPN	AUTRES INST	958.88
2188	OPNI	AUTRES	5469.61
2188	1001	AIRE DE JEUX	22 190.10
2131	1008	HALL STOCKAGE	2485.20
2113	20007	PISTE CYCLABLE	6564.76
2183	40002	MATERIEL SCOLAIRE	2219.20
2152	50002	PANNEAUX RUES	958.25
2156	50008	MAT INCENDIE ET SEC	5465.65
2156	50009	RESERVE COMMUNALE	606.79
2152	50022	TRAV DIVERS	31 056.39
2151	50023	TRAV RUES JURA, GAULOIS et ROMAINS	68 292.60
21538	50028	RESEAUX RUE CHEMIN DE FER – 2 ^E TRANCHE	70648.20
1641		EMPRUNTS	147 635.10
165		DEPOTS ET CAUTIONS	700.00
	TOTAL GENERAL		368 370.73

RECETTES - OPERATIONS

1641	50028	RESEAUX RUE CHEMIN DE FER – 2 ^E TRANCHE	140 000.00
165		DEPOTS ET CAUTIONS	700.00
1322	10001	AIRE DE JEUX	12 944.22
1327	20015	AMENAG VOIRIE	56 180.86
1321	50030	AMENG PLACE MONUMENT AUX MORTS	5000.00
10222		FCTVA	21 679.67
10226		TAXE AMENAGEMENT	11 370.90
1068		EXCEDENT FONCT	342 995.58
040		OPERATION ORDRE	2 436.00
	TOTAL GENERAL		593 307.23

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 107 221.78	987 315.93	119 905.85	277 983.58	397 889.43
	Section d'investissement	593 307.23	368 370.73	224 936.50	- 153 753.58	71 182.92
	Budget total	1 700 529.01	1 355 686.66	344 842.35	124 230.00	469 072.35
Restes à réaliser	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement		140 448.89	-140 448.89		-140 448.89
	Budget total		140 448.89	-140 448.89		-140 448.89
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		1 700 529.01	1 496 135.55	204 393.46	124 230.00	328 623.46

Le résultat brut global de clôture 2025 du budget principal est donc de **328 623.46 €**.

Affectation :

R001	Excédent d'investissement reporté	71 183.00 €
R1068	Affectation du résultat 2025 en recettes invest	69 266.00 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	328 623.00 €

Monsieur le Maire informe que, lors de l'adoption du CA 2025, le nouveau Maire élu en 2026 peut présider la séance dans laquelle le CFU est débattu et peut également participer au vote, dans la mesure où le débat sur le CFU ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au Maire en fonction

durant l'exercice 2025.

Après délibération et vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents,

Pour : 11 voix dont 2 procurations
 Abstention : 8 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER** le CFU de la commune pour l'exercice 2025 du budget principal
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **D'APPROUVER** les propositions d'affectations suivantes :

Reports

Pour rappel :

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	153 753.58
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	277 983.58

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (Excédent 001) de la section investissement de :	224 936.50
Solde d'exécution (Excédent 002) de la section fonctionnement de :	119 905.85

Reste à réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RAR :

En dépenses pour un montant de	140 448.89
En recettes pour un montant de	0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 69 265.97 arrondi à 69 266.-

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal :

- *soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement ;*
- *soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement.*

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) (153 753.58 + 140 448.89 – 224 936.50)	69 265.97 arrondi à 69 266.00
---	-------------------------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) (277 983.58 + 119 905.85 – 69 265.97)	328 623.46 arrondi à 328 623.00
--	---------------------------------

- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2025 et 2026 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année 2025 N - 1	Bases notifiées pour 2026	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	1 450 368	1 488 000	26.69 %
Taxe sur le foncier non bâti	57 469	57 800	64.26 %
Taxe d'habitation	38 078	38 300	16.55 %
Cotisation foncière des entreprises	----	---	---

Pour rappel, depuis 2021, et conformément à la loi 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). En contrepartie de cette suppression, elles se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires).

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFER, TASCOM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2026 est de 550 529.- €.

Pour atteindre ce produit fiscal, Monsieur le Maire propose, comme cela avait été validé par la commission Finances, de maintenir les taux au niveau voté en 2025.

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2025 (année n - 1)	Bases d'imposition notifiées 2026	Taux proposés en 2026	Produits 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.69 %	1 488 000 €	26.69 %	397 147 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64.26 %	57 800 €	64.26 %	37 142 €
Taxe d'habitation	16.55 %	38 300 €	16.55 %	6 339 €
Cotisation foncière des entreprises	----	-----	-----	----
			Total	440 628 €

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1379, 1380 et suivants, 1636 B *sexies* et suivants et 1639 A,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet du budget primitif présenté à la Commission des Finances en date du 16 avril 2026

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 2 voix

Abstentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE,

- **De FIXER** les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus
- **De CHARGER** Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente.

POINT 6 – Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2026 de notre commune, qui se compose du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget a été présenté lors de la commission Finances du 16 avril 2026 et figure dans le document qui a été remis. La présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes	1 393 452.00
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes	690 251.00
TOTAL :	2 083 703.00

BUDGET PRINCIPAL*RÉPARTITION PAR CHAPITRES*

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	324 677.00		324 677.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	392 800.00		392 800.00
014	Atténuation de produits	87 882.00		87 882.00
016	APA	0.00		0.00
017	RSA/Régularisation de RMI	0.00		0.00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	157 100.00		157 100.00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00		0.00
66	Charges financières	16 000.00		16 000.00
67	Charges spécifiques	3 000.00		3 000.00
68	Dotation aux provisions dépréciations	900.00		900.00
023	Virement à la section d'investissement		405 638.00	405 638.00
042	Opération d'ordre transfert entre sections		5 455.00	5 455.00
043	Opération d'ordre intérieur de la section		0.00	0.00
TOTAL		982 359.00	411 093.00	1 393 452.00
D 002 RESULTAT REPORTE				0.00
TOTAL				1 393 452.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	12 600.00		12 600.00
016	APA	0.00		0.00
017	RSA/Régularisations de RMI	0.00		0.00
70	Produits des Services, domaine, ventes diverses	32 818.00		32 818.00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	25 000.00		25 000.00
731	Fiscalité locale	645 242.00		645 242.00
74	Dotations et participations	288 169.00		288 169.00
75	Autres produits de gestion courante	61 000.00		61 000.00
76	Produits financiers	0.00		0.00
77	Produits spécifiques	0.00		0.00
78	Reprises amortissements	0.00		0.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections		0.00	0.00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section		0.00	0.00
TOTAL		1 064 829.00	0.00	1 064 829.00
R 002 RESULTAT REPORTE				328 623.00
TOTAL				1 393 452.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
018	RSA	0.00		0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) – y compris Opérations	73 600.00		73 600.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00		0.00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	450 950.97		450 951.00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0.00		0.00
23	Immobilisations en cours – sauf 2324 (y compris opérations)	0.00		0.00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00
13	Subventions d'investissement	0.00		0.00
16	Emprunts et dettes	165 700.00		165 700.00
18	Cpte de liaison : affect	0.00		0.00
26	Part et créances rat	0.00		0.00
27	Autres immob financières	0.00		0.00
45	Chapitres op cpte tiers	0.00		0.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales		0.00	0.00
	TOTAL			690 251.00
	D 001 SOLDE EXECUTION NEGATIF			0.00
	TOTAL			690 251.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
018	RSA	0.00		0.00
13	Subventions investissement reçues (sauf le 138)	115 217.00		115 217.00
16	Emprunts et dettes	0.00		0.00
20	Immob incorp (sauf 204)	0.00		0.00
204	Subv Equipement versées	0.00		0.00
21	Immob corporelles	0.00		0.00
22	Immob reçues en affect	0.00		0.00
23	Immob en cours	0.00		0.00
10	Dotation, fonds divers et rés (Sauf 1068)	23 492.00		23 492.00
1068	Excédents fonct cap	69 265.97		69 266.00
138	Autres sub invest non trans	0.00		0.00
16	Emprunts et dettes	0.00		0.00
18	Cpte de liaison : affect	0.00		0.00
26	Participations et créances rat	0.00		0.00
27	Autres immob financières	0.00		0.00
024	Produits cession immob	0.00		0.00
45	Chapitres op cpte tiers	0.00		0.00
021	Virement de la section fonctionnement		405 638.00	405 638.00

040	Op ordre trans entre sections		5 455.00	5 455.00
041	Op patrimoniales		0.00	0.00
TOTAL				619 068.00
R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE				71 183.00
TOTAL				690 251.00

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-3, L.1612-22, L. 1612-26 et suivants

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 Juillet 2021 adoptant la mise en place anticipé de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57 à compter de l'année 2022

VU la réunion de la Commission des Finances en date du 16 avril 2026

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M. 57 à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 15 voix dont 2 procurations
 Abstentions : 4 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
- **DE DONNER** délégation au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel

Monsieur Nicolas PRAT rend attentif au délai de transmission du budget prévu par une loi de 2025 qui est de 12 jours avant le conseil municipal. Monsieur le Maire explique qu'il a dû répartir à zéro pour la partie investissement et contacter les principaux interlocuteurs. Entre l'installation du conseil municipal et date de présentation du budget 2026 à la commission Finances à laquelle

participe l'ensemble du conseil il n'y a eu que 12 jours ouvrables. La commission des finances s'est réunie douze jours avant le conseil municipal.

Monsieur Nicolas PRAT reconnaît le travail accompli, la réunion de la commission préalablement au conseil municipal et les délais restreints pour présenter un budget primitif à la fois complet et dans les temps prévus par la loi. Monsieur Nicolas PRAT précise à nouveau que son intervention vise uniquement à respecter le cadre légal afin que le budget voté ne puisse être invalidé par la suite.

POINT 7 – Divers

Cérémonie du 08 Mai

La cérémonie du 08 Mai aura lieu à 11 heures devant le monument aux morts d'OBERDORF – ILLTAL, suivi d'un vin d'honneur à la mairie.
Les invitations ont été transmises.

Journée Citoyenne

La journée citoyenne aura lieu le Samedi, 30 Mai 2026.
Les travaux porteront essentiellement sur les espaces verts (désherbage, plantations).
Le petit-déjeuner et le repas seront organisés par l'Association des Pêcheurs.
Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission Communication pour l'édition du flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres courant de semaine.

Suivi délégation au Maire

Dans le cadre du suivi des délégations, des déclarations d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain au titre

- d'un bien non bâti sise 22 rue des Etangs
- d'un bien bâti sise 201, rue du Chemin de Fer

Ont été reçues en Mairie
La Commune a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Deux concessions ont été accordées au cimetière ; une pour Madame Maryse Sengelin et une pour Monsieur Thierry Sengelin.

Inscription Commissions Communauté de Communes du Sundgau

Liste des Conseillers Municipaux qui se sont inscrits aux différents Commissions de la CCS, à savoir

- Monsieur Gilles LITZLER : Commissions Urbanisme et déchets
- Madame Claudine BISEL : Commission Jeunesse
- Madame Ginette HELL : Commissions Assainissement, Eau et Sécurité
- Madame Cindy LITZLER : Commission Jeunesse
- Monsieur Nicolas PRAT : Commissions Assainissement, Finances et Urbanisme
- Monsieur Stéphane MECKER : Commission Sécurité

Réunion 24 Avril 2026 – Unité routière

Monsieur Daniel PETER de l'Unité Routière est intervenu, en présence du maire et de ses 4 adjoints, le 24 Avril 2026 concernant les travaux de voirie de la Rue du Chemin de Fer et de la Rue de Willer. Si la commune met en place un nouveau trottoir du côté où a eu lieu l'enfouissement des réseaux secs, la Collectivité Européenne d'Alsace est prête à renouveler la chaussée depuis l'entrée du quartier Grentzingen jusqu'à la portion de route qui a été refaite.

Pour information, le Maire et son conseil municipal ont le pouvoir de décision sur l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale dans la Commune (passages piétons, panneaux signalisation, tracés, etc). Ce pouvoir induit aussi le financement de la signalisation par la commune. Monsieur Peter a rappelé qu'il n'y a aucune obligation de mettre un tracé horizontal au milieu de la chaussée à l'intérieur de l'agglomération.

Réunion SIGFRA

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à la réunion organisée par le SIGFRA.

Aucune activité au sein du SIGFRA, les deux bucherons restants ont intenté un procès. Le conseil des Prud'hommes va statuer d'ici la fin de l'année. La commune devra participer aux coûts de départ de ces deux agents.

Cirque Ecole

Le Cirque BOBOF interviendra pour l'école début juin, le programme est le suivant :

- Installation chapiteau : Samedi, 30 Mai 2026
- Pratique des Jeux du cirque : Semaine du 1^{er} au 05 Juin 2026
- Spectacles : Samedi, 06 Juin 2026
- Démontage chapiteau : Dimanche, 07 Juin 2026

Réunion Conseil Municipal

Réunion du prochain Conseil Municipal fixée au Jeudi, 28 Mai 2026 à 20 Heures

Réunion Commission Communication

Monsieur Charles GUGENBERGER informe que la Commission Communication se réunira le 06 mai 2026 à 19h30

Réunion Commission Affaires Sociales

Madame Claudine BISEL, Adjointe au Maire informe que la Commission Affaires Sociales se réunira le 13 Mai 2026 à 20h.

Réunion Commission Développement Associatif

Madame Mylène GENIN informe que le délai d'inscription pour la journée citoyenne est fixé au 15 Mai 2026. Après retour, la Commission Développement Associatif se réunira.

Monsieur Bernard MUNCK demande la date des réunions du Conseil Municipal soit mise dans le bloc-notes du journal, sur le site et sur la page FACEBOOK

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22 heures 15.

Affiché le 05 Mai 2026

Le Maire,



Dominique SENDELIN